



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le lundi 20 février 2012
N° 483



**Investissements d'Avenir :
Lancement de l'appel à projets
« Recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection »**

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Laurent WAUQUIEZ, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement, précisent le contenu de l'appel à projets « Recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection ».

Lors de la conférence de presse du 27 juin 2011 sur l'avancée du Programme d'Investissements d'Avenir, le Président de la République a annoncé le renforcement de la recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. En effet, même si la France dispose d'une avance reconnue dans ces domaines, l'accident nucléaire de Fukushima a mis en évidence la nécessité d'approfondir les connaissances sur certaines thématiques jusque là non explorées.

L'appel à projets « Recherche dans le domaine de la sûreté nucléaire et de la radioprotection » doit permettre de stimuler les recherches en vue de :

- tirer des enseignements des conditions ayant conduit à des accidents nucléaires majeurs, et tout notamment celui survenu à Fukushima le 11 mars 2011, et de tenir compte des premières conclusions des évaluations complémentaires de sûreté annoncées par l'Autorité de sûreté nucléaire le 3 janvier dernier ;
- étudier les modalités de gestion de l'ensemble des accidents nucléaires majeurs survenus à ce jour par les exploitants et les autorités publiques ;
- étudier l'impact de ces accidents en matière de rejets de matières radioactives, leur impact sur la santé et l'environnement et les conditions de la reconquête des territoires contaminés ;
- l'application en France de ces enseignements aux installations nucléaires actuelles et futures de conception nationale, afin d'en augmenter la sûreté de fonctionnement, la capacité de résistance et l'efficacité de leurs mécanismes d'urgence en cas d'événements extrêmes.

Les champs de recherches éligibles, déterminés en concertation avec les acteurs académiques et industriels, sont les suivants :



- les méthodes de définition des risques naturels, et les méthodes d'évaluation et de mitigation associées ;
- la simulation du comportement des installations en cas d'accident grave, dans une démarche de défense en profondeur ;
- la gestion de crise et la gestion post-accidentelle, notamment dans des situations de catastrophe naturelle ;
- les moyens à mettre en œuvre pour la protection de l'homme et de l'environnement.

Les projets qui peuvent être soutenus au titre du présent appel à projets sont :

- des projets de recherche et développement portant sur la sûreté des installations nucléaires civiles en fonctionnement, en construction ou en préparation et sur les dispositifs de radioprotection associés ;
- des infrastructures et des plates-formes de recherche ouvertes et collaboratives qui permettent de conduire des recherches dans le domaine de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros et sa gestion a été confiée à l'Agence nationale de la recherche.

La date de clôture a été fixée au 26 avril 2012.

Télécharger le cahier des charges :

investissement-avenir.gouvernement.fr
agence-nationale-recherche.fr

Pour en savoir plus sur les Investissements d'Avenir, consultez le site Internet :

investissement-avenir.gouvernement.fr

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : 01 40 81 72 36

Cabinet de Xavier BERTRAND : 01 44 38 22 03

Cabinet de Laurent WAUQUIEZ : 01 55 55 84 32

Cabinet d'Eric BESSON : 01 53 18 45 13

Cabinet de René RICOL : 01 42 75 64 43